




DOCUMENTS GRAPHIQUES 3.5

Revision prescrite par deliberation du CM le : 27 juin 2002
 Debat préalable organise au sein du CM le : 08 juillet 2005
 PLU aménagé par deliberation du CM le : 14 octobre 2005
 PLU approuvé par deliberation du CM le : 15 septembre 2006
 PLU rendu exécutoire le : 15 novembre 2006

Plan mis à jour par assemblage des feuilles cadastrales
 Equipement non constructif

Échelle : 1/2500 ème

Bernard L'ÉCOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Moréac) - Urbanisme
 15, place des sauges 29600 Moréac - tél : 02 98 62 24 05 - fax : 02 98 60 79 93



COMMUNE DE LANDEVENNEC

- Zones urbaines**
- UA zone urbaine du centre bourg et développement proche
 - UC zone constructible de type pavillonnaire
 - UD hameaux littoraux
 - UA zone d'activités
 - UT zone d'équipements touristiques
- Zones d'urbanisations futures**
- 1AUic urbanisation future à vocation d'habitat
 - 1AUca urbanisation future à vocation d'habitat en coeur de bourg
 - 2AUca urbanisation future à vocation d'habitat subordonnée à une modification du PLU
- Zones naturelles et forestières**
- N zone de richesses naturelles
 - NE zone naturelle destinée au fonctionnement de la station d'épuration
 - NB exclus des espaces remarquables
 - NH bâtiment non agricole au sein de l'espace rural
 - NL espaces remarquables (L. 146.6 du code de l'urbanisme)
 - NN site archéologique de type 2
- Zones agricoles**
- A zone agricole
- Symboles :**
- limite de zones
 - zone d'application de la loi sur le bruit
 - élément à protéger au titre de l'article L.123-1 7°
 - élément paysager à protéger au titre de l'article L.123-1 7°
 - chemin piéton à conserver ou à créer
 - emplacement réservé et numéro de l'emplacement
 - instauré du zonage
 - tracé indicatif de voie
 - accès à titre indicatif
 - bâtiment agricole identifié au titre de l'article L. 123-3.1 du CU - changement de destination
 - espace boisé classé
 - site archéologique de type 1
 - site archéologique de type 2
 - application de la loi Barnier
 - bande de 100 mètres- Loi Littoral
 - espaces proches du rivage